



1028 Préverenges, le 9 septembre 2016

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 8 septembre 2016**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 ss(LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 8 septembre 2016, a décidé :

- Préavis 6/16 Adoption de la convention entre les Communes partenaires des transports publics urbains de Morges et environs (TPM)**
d'adopter la nouvelle convention entre les communes partenaires des TPM qui sera appliquée pour les comptes 2016 et de charger la Municipalité d'informer le Comité exécutif des TPM des décisions prises par le Conseil communal
- Préavis 7/16 Demande de crédit de construction de Fr. 3'369'000.- pour la renaturation du Bief**
d'octroyer un crédit de Fr. 3'369'000.- pour la renaturation du Bief et d'accepter son financement.
- Préavis 9/16 Acquisition et aliénation d'immeubles – Autorisation générale**
D'accorder l'autorisation générale, valable durant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021, de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- par cas, charges éventuelles comprises, ainsi qu'à des acquisitions d'immeubles.
- Préavis 10/16 Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021**
D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider, pour la législature 2016-2021 dans tous les cas du droit, en qualité de demanderesse, de défenderesse ou évoquée en garantie.
- Préavis 11/16 Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles**
En vertu de l'article 85 du règlement du Conseil communal du 23 avril 2015, d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 100'000.- par cas, ceci pour la durée de la législature 2016-2021. Ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal.
- Préavis 12/16 Arrêté d'imposition pour l'année 2017**
D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 à 64 points d'impôts, les ratifications légales étant réservées.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 28 septembre 2016 inclusivement.

En outre, le Conseil a:

Nommé Manuel Zenger comme 3^{ème} délégué à l'ERM

Nommé Lionel Berger comme huissier suppléant pour 5 ans

Et enregistré le dépôt des préavis suivant :


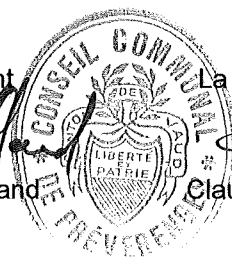
**Préavis 13/16 Création d'un plafond d'endettement pour l'Association de Communes
Police Région Morges (PRM)**

Commission : Mmes K. Barraud et G. Paolino, MM C. Meystre, S. Risse et M. Zenger

Préavis 14/16 Demande d'un crédit de construction pour la surélévation du Collège Tribord

Commission : Mmes A. Garraux, N. Marazzi et M.-C. Matamby, MM M. Clottu et P. Delaloye.

Prochaine séance : le 3 novembre 2016 à 20 h à l'Aula

Le Président  La Secrétaire
Charles A. Iffland  Claude de Titta 